

BREDA Jacques  
58 rue de la Paix  
94170 Le Perreux s / Marne

Le 10 mars 2000

SAPAR  
A l'attention de Mr. Jean-Claude AUGÉ  
Z.I. « La BAUVE »  
77109 - MEAUX - CEDEX

Monsieur,

Je fais suite à nos contacts consécutifs à l'incendie de votre bâtiment qui vous prive de toute capacité de production.

Après les études réalisées par nos entreprises, et validé par notre conseil le Docteur Didier PEYROT du Laboratoire Départemental Vétérinaire, afin de déterminer les moyens pour accueillir provisoirement dans les locaux de production BREDA, les productions SAPAR, dans l'attente de votre reconstruction.

Je vous confirme mon accord de location de mes locaux, machines et matériels de production, (les plans de l'usine vous ont été remis) en horaires décalés 20h à 6h en semaine et toute la journée les samedis et dimanches, ces moyens peuvent être mis en œuvre immédiatement.

Les investissements en matériels complémentaires spécifique à vos produits restent à votre charge et peuvent s'estimer dans une première évaluation entre 4 et 5 MF, la production étant réalisée par votre personnel.

Les quantités produites peuvent atteindre progressivement 7 tonnes jour, avec des matériels de production et des locaux de stockage supplémentaires.

Un accord écrit préalable de vos compagnies d'assurances est nécessaire, pour la prise en charge des frais et investissements avant d'affiner les coûts de location, qui seront limités à la juste utilisation des moyens mis à votre disposition, sans préoccupation de profit dans un esprit de solidarité confraternel.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Jacques BREDA